

Le BQ, 13 janvier 2022

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Le contrôle des passes vaccinaux au cœur de la commission mixte paritaire sur le projet de loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire

Le Sénat devait approuver cette nuit le projet de loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le Code de la santé publique, dans une version différente de celle souhaitée par l'exécutif. Les sénateurs ont adopté dans la soirée l'article phare du projet qui instaure le passe vaccinal par 242 voix pour et 69 contre. Députés et sénateurs se réuniront dès aujourd'hui pour tenter d'arracher un compromis et ainsi permettre l'entrée en vigueur la plus rapide du texte, initialement promise pour samedi.

Les négociations porteront essentiellement sur une modification apportée mardi soir de manière inattendue. Peu avant la fin de la séance, les sénateurs ont largement voté (par 303 voix pour, 37 contre – celles des élus RDPI et LI) une série d'amendements transpartisans la suppression de la possibilité, pour les gérants des lieux et activités soumis au passe vaccinal, de vérifier l'identité des détenteurs de celui-ci. Cette mesure controversée – au point de justifier pour les députés LR une saisine du Conseil constitutionnel, le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre SUEUR a également soulevé un risque constitutionnel – avait pourtant été maintenue en commission, selon des "modalités allégées". Mais, dans l'hémicycle, le rapporteur (LR) Philippe BAS s'en est finalement remis à la sagesse du Sénat, jugeant que "les inconvénients semblent l'emporter sur les avantages" – à savoir la lutte contre la fraude.